

par vengeance ni par mauvais esprit ; de ne permettre ni la destruction du fœtus, ni l'accélération de l'accouchement par des moyens anormaux et contre nature mais, en honnête femme, en bonne chrétienne et bonne catholique, de prendre soin en toute chose et en tout lieu, aussi bien du salut du corps et de l'âme et de la mère et de l'enfant. Ainsi m'aide Dieu.

Le prêtre ajoutera : le jurez-vous et le promettez-vous ?

La sage-femme répondra : je le jure, sire, et je le promets »

Sabine de LAUNOIS.

#### A propos des pierres à rasoir du XIXe siècle.

On a signalé, à plusieurs reprises, que les pierres à rasoir (coticule) de Bihain et Vielsalm étaient exportées au loin, au XIXe siècle : Allemagne, Angleterre, Autriche, Espagne, France, Italie et Pays-Bas <sup>7</sup>.

Nous fournissons ici un témoignage supplémentaire, donné à Ch.-J. Comhaire par Aug. Houzeau de Lehay au début de ce siècle, celui de M. Charles Le Hardy de Beaulieu. Ce dernier, au retour d'un séjour en Espagne vers 1845, avait signalé une « tradition qui, dans le pays de Barcelone, voudrait que des caravanes spéciales vissent d'Espagne à Vielsalm se fournir de cargaisons de pierres à repasser ». Il ajoutait que la dernière de ces caravanes espagnoles fit le voyage vers 1820 <sup>8</sup>.

L.P.

<sup>7</sup> Gaston REMACLE, *Vielsalm et ses environs*, 2e édit., Vielsalm, 1966, pp. 181-182 ; *id.*, *Sur l'industrie de la pierre à rasoir*, dans *Glain et Salm*, n° 1, 1974, p. 3-10 ; *id.*, *A propos de la pierre à rasoir*, dans *Glain et Salm, Haute-Ardenne*, n° 3, déc. 1975, pp. 68-69 ; Joseph MINET, *A propos de la pierre à aiguiser les faux de Rogery*, *Idem*, n° 4, juin 1976, p. 79.

<sup>8</sup> Ch.-J. COMHAIRE, *Vielsalm* dans *Le Vieux-Liège*, n° 195, du 25 février 1905, coll. 234-235.